



Montpellier, le 24 septembre 2018

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale  
Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées

à

Mesdames, Messieurs les Professeurs et formateurs en  
Biotechnologies, Coiffure, Esthétique Cosmétique Parfumerie,  
Employé Technique de Collectivité, Prothèse Dentaire, Sciences et  
Techniques Médico-sociales, Horticulture, Pharmacie

S/c de Madame, Monsieur,  
le Chef d'établissement des LP, LPP, SEP  
le Principal de collège (SEGPA)  
le Directeur d'ÉREA et de CFA

**Action Pédagogique**

Service  
IEN EG-ET

**Objet : Lettre de rentrée, secteur SBSSA**

Référence Chères et chers collègues,

MFB –SB/CS–2018-2019-  
Lettre de rentrée 2018

Téléphone  
04 67 91 49 95  
04 67 91 53 29

Fax  
04 67 91 50 51

Courriel  
ce.recien3@ac-montpellier.fr

Rectorat  
31, rue de l'Université

CS 39004

34064 Montpellier

Cedex 2

Nous débuterons ce courrier en reprenant les termes du ministre de l'Éducation nationale auquel nous nous associons pour reconnaître que « les acteurs de la voie professionnelle ont développé un savoir-faire pédagogique qui se traduit par de belles réussites ». Nous ne pouvons que constater que certains établissements affichent pour la session 2018, dans le secteur SBSSA, tant au niveau CAP que Baccalauréat professionnel, un taux de 100% de diplômés. Nous savons combien vous êtes déjà impliqués au quotidien dans l'accompagnement efficace et bienveillant de vos élèves que vous cherchez à motiver à travers un investissement individuel et collectif et les nombreux projets novateurs et mobilisateurs que vous mettez en place. Votre implication dans les sessions d'examen est aussi remarquable et nous vous en félicitons. Il s'agit donc de poursuivre dans la même dynamique, avec la même richesse de réflexions, de créativité et de prise d'initiatives en exploitant pleinement la liberté pédagogique dont vous bénéficiez.

**1 - Politique éducative**

L'année qui débute va préparer la transformation de la voie professionnelle qui rencontre actuellement des difficultés d'attractivité ou d'adaptation aux besoins des territoires pour certaines filières. Même si dès le mois d'octobre des évaluations auront lieu en classe de seconde professionnelle, sa mise en œuvre effective est annoncée pour la rentrée 2019. Il s'agira de\* :

- « attirer davantage des lycéens motivés... » ;
- « mieux former aux compétences nouvelles... ». Tous les diplômes seront concernés par de nouveaux programmes en enseignement général, par une rénovation des compétences professionnelles ;
- « mieux assurer la réussite... » par la mise en place de nouveaux modes d'évaluation en contrôle en cours de formation ;
- « mieux accompagner... » vers la poursuite d'études et une insertion professionnelle durable ;
- mieux répondre aux besoins en compétence des adultes.

Ce sont autant de leviers et de chantiers qui vont se mettre en place et pour lesquels vous serez accompagnés tant dans les établissements qu'au niveau académique ou national. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site : [www.education.gouv.fr/lyceeprofessionnel](http://www.education.gouv.fr/lyceeprofessionnel), des ressources y seront publiées.

\* Transformer le lycée professionnel ([education.gouv.fr/lyceeprofessionnel](http://education.gouv.fr/lyceeprofessionnel))

Le projet d'académie, le contrat d'objectifs et le projet de votre établissement demeurent les leviers à partir desquels vous pouvez nourrir vos plans d'action. Le travail d'équipe et la cohésion bienveillante au sein du lycée sont indispensables pour mener à bien des projets fédérateurs et motivants pour les élèves.

## **2 - Actualités sur les diplômes et les disciplines à la rentrée 2018**

Comme annoncé dans le paragraphe précédent, la transformation de la voie professionnelle va provoquer la rénovation des règlements d'examen voire une réécriture des référentiels, l'accès au CAP en un, deux ou trois ans. Il se pourrait aussi que certains baccalauréats intègrent une des « familles de métiers » avec une seconde permettant d'acquérir des bases communes. Nous n'avons à ce jour, pas connaissance de tous les chantiers spécifiques au secteur SBSSA. Nous pouvons cependant d'ores et déjà apporter des indications pour chaque secteur.

### **Secteur santé-social**

La rénovation du Baccalauréat Services de Proximité et Vie Locale se poursuit. La mise en œuvre du nouveau référentiel est toujours annoncée pour la rentrée 2019. Une journée prévue au PAF sera organisée dès publication du référentiel.

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE). 2019 est l'année de la première session d'examen. Les équipes ont été réunies sur la mise en œuvre de la formation et des évaluations par CCF. La réflexion se poursuivra cette année dans le cadre du cercle d'étude et des deux journées de regroupement académique. Une dernière session du CAP petite enfance aura lieu au mois de juin pour les candidats n'ayant pas validé une ou plusieurs épreuves.

En baccalauréat ASSP, le cercle d'étude poursuit son activité en orientant sa réflexion sur l'usage du numérique et intègre le cercle d'étude éponyme. Le m@gistère s'enrichit des productions que vous alimentez.

### **Secteur Environnement**

Cette filière ayant été rénovée ces dernières années du CAP au BTS, il n'y a actuellement aucun travail spécifique en cours.

### **Secteur Coiffure**

CAP Coiffure et Bac Pro Métiers de la Coiffure : des travaux sont en cours pour la rénovation du CAP et la création du Bac Pro. Si la mise en œuvre de ces diplômes est effective à la rentrée 2019, des journées académiques à public désigné seront consacrées à l'étude des référentiels, aux besoins en équipements et aux stratégies pédagogiques d'enseignement.

### **Secteur Esthétique-Cosmétique**

CAP ECP : l'arrêté de création et ses annexes ont été publiés au JORF du 21 juillet 2018, conformément à l'article 7 de l'arrêté, la première session aura lieu en 2020. La dernière session relative à l'arrêté du 22 avril 2008 aura lieu en 2019. Le livret de suivi des PFMP diffusé le mois de juin demande de légères modifications, il sera transmis aux professeurs début octobre. Deux journées de regroupement académique permettront la préparation d'une stratégie de formation et le cahier des charges CCF.

BP ECP : ce diplôme est en cours de rénovation.

Bac Pro ECP : la mise en œuvre du nouveau référentiel de ce diplôme entre dans sa deuxième année. Le diplôme intermédiaire sera certifié dans sa nouvelle formule (CAP rénové) à la session 2020. Deux journées académiques de formation seront consacrées à la finalisation de la stratégie pédagogique et la préparation du livret de suivi du CCF ; d'autres journées (une ou deux) serviront à l'appropriation des techniques du Nail Art.

### **Secteur Tourisme Hôtellerie Restauration**

CAP APR : une version actualisée du cahier des charges CCF a été diffusée l'année dernière. Ce diplôme est cours de réécriture ; une journée de regroupement académique sera organisée dans le cas d'une mise en œuvre du nouveau référentiel à la rentrée 2019.

### **Secteur Horticulture**

Dans la continuité des travaux amorcés l'année précédente, une journée académique permettra de poursuivre le travail d'élaboration des documents relatifs aux PFMP et à la certification en CAP Jardinier-Paysagiste et CAP Métiers de l'Agriculture.

## **Réforme du Collège (3PEP et EGPA)**

### Enseignement général et professionnel adapté

Les élèves doivent prioritairement être inscrits au DNB série professionnelle et éventuellement au DNB série générale si leur niveau est jugé suffisant par l'équipe pédagogique. Ils doivent également impérativement être tous inscrits au CFG.

**Des documents ressource ou de référence académique dans les champs hygiène alimentation service (HAS) et espace rural et environnement (ERE)** sont diffusés en ligne sur le site académique SBSSA. Il constitue pour les enseignants une aide au repérage des savoirs (savoir-faire et connaissances) qui pourraient être intégrés au niveau des projets pédagogiques.

Nous rappelons que pour enseigner en SEGPA il devient impératif de posséder le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelles aux pratiques de l'éducation inclusive) y compris dans les cinq ans pour ceux actuellement en poste.

### 3<sup>ème</sup> Préparatoire à l'enseignement professionnel (3PEP)

L'arrêté du 10 août 2017 modifiant l'arrêté du 2 février 2016 relatif aux 3PEP supprime le fléchage des enseignements complémentaires. Afin de permettre aux élèves de construire leur projet de poursuite d'études, l'enseignement de découverte professionnelle, représentant un volume annuel de 216 heures (6 h par semaine), leur fait découvrir à travers des visites d'information, des séquences d'observation, voire des stages d'initiation, différents métiers et voies de formation des champs professionnels. Son contenu est fixé conformément au référentiel du parcours Avenir.

### **Enseignement général et professionnel théorique associé**

#### **Prévention Santé Environnement**

Comme les autres programmes et leur mode d'évaluation, la discipline PSE sera certainement revue dans le cadre de la transformation du lycée professionnel.

### 3 - Évaluation des PLP exerçant en Collège et LP

L'accompagnement des carrières des personnels enseignant, d'éducation et psychologues de l'Education Nationale voit des évolutions significatives avec l'initiation des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) se poursuit cette année. Les inspections ont deux finalités :

- un accompagnement individuel et/ou collectif fondé sur une ou des visites en classe réalisées par l'inspecteur ;
- une accélération de la carrière à la suite d'une inspection et d'une évaluation conjointe avec le chef d'établissement à l'occasion d'un des trois rendez-vous de carrière fixés par les textes (6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> échelon et 9<sup>ème</sup> échelon pour l'accès à la hors classe, à partir de 2 ans d'ancienneté). Formats et modalités de cette évaluation sont définis par le décret 2017-787 du 5 mai 2017.

Vous pouvez préparer vos rendez-vous de carrière en utilisant le lien : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html&xtmc=rendezvousdecarieregrave&xtnp=1&xtr=1>

Nos programmes d'inspection priorisent donc les professeurs se situant dans leur carrière aux 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelons, les professeurs stagiaires en fin d'année de formation, les contractuels et les professeurs débutants. L'inspecteur qui assure les inspections est le correspondant SBSSA de l'établissement sans être nécessairement le pilote de la filière et de la discipline dans laquelle vous intervenez.

### 4 - L'offre de formation académique

La campagne d'inscription aux formations est ouverte sur le site académique jusqu'au 28 septembre. Cette échéance est à respecter tant pour les formations disciplinaires que pour celles qui sont interdisciplinaires et transversales ou portent sur la Santé et Sécurité au Travail (ES & ST). Ce dernier module et les préparations pour devenir formateur sauveteur secouriste du travail et formateur en prévention des risques liés aux activités physiques sont incontournables pour les enseignants en PSE comme le PRAP en milieu Sanitaire et Social pour les PLP STMS. Les inscriptions aux recyclages se font à public désigné pour les formateurs actifs.

Dans le cadre de la convention CARSAT-RECTORAT un financement est prévu pour le développement d'un projet de formation de tous les enseignants STMS et biotechnologies intervenant dans les secteurs

sanitaire et social à l'horizon 2021 au tronc commun ES&ST, base et formateur SST et PRAPSS, risques biologiques, électrique... Madame Parmentier pilote de projet et sera amenée à vous rencontrer. Nous vous demandons de répondre favorablement aux convocations que vous recevrez dans ce cadre.

En ce qui concerne les inscriptions à public désigné disciplinaires ou aux cercles d'études, il est urgent de vous manifester auprès des Inspecteurs si vous souhaitez vous investir dans la réflexion.

Au-delà de ces courtes formations, la maîtrise des gestes techniques à enseigner lors des travaux pratiques reste primordiale. Nous recommandons fortement aux enseignants chargés de ces enseignements sans connaissance des métiers de solliciter des stages en milieux professionnels. Une convention type, sans remboursement des frais, peut être signée par la DAFPEN. Ces stages doivent se dérouler hors temps d'enseignement soit de manière filée soit sur des journées de congés.

La consultation de l'offre académique de formation 2018-2019 est accessible, à ce jour, à l'adresse suivante (après authentification dans ACCOLAD) :

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/formation-continue/se-former>

Une notice, présente sur cette page web, vous accompagnera au mieux dans cette démarche.

#### **5 - Site académique, m@gistères et listes de diffusion SBSSA**

Rémy CLEMENCIER PLP STMS au LP Jean-Baptiste Dumas a pris la suite de Chantal MIGOT pour assurer la mission de « webmaster » du site SBSSA de l'académie. Le site poursuit sa mission fonctionnelle de source d'informations et d'échanges pédagogiques. La contribution des enseignants qui reste rare est toujours fortement sollicitée notamment dans les productions mais aussi pour signaler de nouveaux textes, de nouvelles ressources ou des documents devenus obsolètes qu'il faut détruire. N'hésitez pas à placer la nouvelle adresse <http://disciplines.ac-montpellier.fr/lp-sbssa> dans vos favoris pour que vous soyez informés en un clic des nouveautés de façon hebdomadaire.

Des m@gistères existent pour certains diplômes (BPR ASSP, CAP AEPE gérés par Aymeric Pouget) et pour les ressources numériques, géré par la IAN SBSSA Magalie Menny. Ils vous permettent de mutualiser vos productions. Pour toute inscription, contacter l'un ou l'autre des deux animateurs.

Vous recevrez également des informations sur les textes réglementaires par liste de diffusion. De ce fait, vous devez activer votre adresse académique (...@ac-montpellier.fr) qui est pour nous la seule adresse professionnelle de correspondance.

<https://personnels.ac-montpellier.fr/sections/personnels/messagerie/comptemessagerie>

#### **6 - Professeurs formateurs académiques (PFA) et stagiaires**

Aymeric POUGET poursuit sa mission pour assurer le suivi et la formation des professeurs et fonctionnaires stagiaires du secteur SBSSA, Francesca DAVID interviendra auprès des stagiaires STMS. Ils assureront des visites formatives dans les établissements en lien avec les tuteurs que nous remercions de leur implication.

D'autres enseignants interviennent ponctuellement et en fonction de leur spécialité sur la formation didactique et pédagogique. Ceux intéressés pour évoluer vers cette mission, doivent se faire connaître et envisager de passer le CAFFA.

#### **7 - Les inspecteurs de l'Education Nationale en Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées**

La répartition du pilotage des diplômes par les IEN est présentée sur le site SBSSA dans la rubrique « inspection ». Celle des correspondances d'établissement sera précisée dans le livret d'organisation du collège des IEN ET-EG prochainement diffusé dans les établissements et les services.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enseignants qui intègrent l'académie. Merci de leur transmettre ce courrier dans votre établissement s'ils n'ont pas encore activé leur propre adresse académique.

Belle année à tous !



Marie-Françoise BURG



Saïd BERRADA